

L'offre de formations INRS 2018 vient de paraître

A l'occasion de la parution du catalogue des formations 2018, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, présente l'ensemble de son offre de formation : face-à-face, formation à distance, et formations réalisées par des organismes habilités par l'INRS et le Réseau Assurance maladie – Risques professionnels.



Formations 2018
Santé et sécurité au travail

Qu'il s'agisse d'actions visant à développer la formation à la santé et sécurité au travail, lors de formations continues ou initiales (enseignement professionnel, écoles d'ingénieurs, de management et universités), l'INRS joue un rôle primordial dans la transmission des connaissances et compétences en prévention des risques professionnels. Plusieurs modalités de formation coexistent : des stages en face à face se déroulant au centre de Paris ou en Lorraine, des formations à distance et des formations réalisées par des organismes habilités.

En 2018, l'INRS propose un large éventail de formations en face-à-face, qui vont des fondamentaux de la prévention des risques professionnels aux risques ou secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la mise en œuvre de la prévention. Les formations présentées dans ce catalogue sont principalement destinées aux chargés de prévention en entreprise, aux professionnels des services de santé au travail (médecins du travail, infirmiers, IPRP), aux décideurs d'entreprise, aux responsables de ressources humaines et aux formateurs d'organismes de formation et d'entreprises. L'INRS s'efforce, au fil des ans, d'adapter son **offre de formation** aux évolutions des besoins de ses publics, en tenant compte des problématiques actuelles en prévention. Ainsi, ce nouveau [catalogue « Formations 2018 »](#) propose un certain nombre d'innovations et d'adaptations :

- Les risques prioritaires ou émergents restent au cœur de l'offre de formation : les expositions aux risques chimiques, aux nanomatériaux, les risques psychosociaux, les risques multifactoriels, les pratiques addictives en milieu professionnel ;
- La formation de formateurs relais, formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, constitue un axe fort de l'offre. Le transfert de compétences en santé et sécurité au travail vers ces formateurs et le maintien de la qualité des formations dispensées sont vérifiés aux différents niveaux de démultiplication ;
- Pour les médecins et infirmiers du travail, l'INRS propose des formations dédiées, habilitées par la Haute autorité de santé dans le cadre du développement professionnel continu.

Afin de mieux répondre aux besoins des salariés, des entreprises et des professionnels de la prévention, l'INRS, en plus de ses sessions de formation en face-à-face ou en présentiel, continue à adapter ses moyens et modules de **formation à distance** (www.eformation-inrs.fr), et développe de nouveaux dispositifs.

En particulier, pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et le réseau de l'Assurance maladie - Risques professionnels confient à des organismes extérieurs, la mise en œuvre de certaines actions de formation : il s'agit du **dispositif de démultiplication**. Toute entreprise peut ainsi trouver, dans sa région, un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges de l'Assurance maladie – risques professionnels et de l'INRS dans un certain nombre de domaines :

- Le sauvetage – secourisme du travail (SST) ;
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- Les personnes ressources du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) ;
- La prévention des risques pour les personnels du secteur de l'hébergement et accueil des personnes âgées (HAPA) ;
- L'initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) ;
- La prévention du risque lié à l'amiante, sous-section 4) ;
- La prévention des risques dans le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport routier de marchandises (TRM) ;
- Le certificat d'aptitude au travail en espaces confinés (Catec®) ;
- La prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied et des échafaudages roulants (Ces formations sont à

destination des utilisateurs et monteurs occasionnels. Pour la formation des monteurs professionnels, il faut consulter les adhérents du [SFECE2](#), Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement)...

De plus, l'INRS, en lien avec les Caisses régionales (Carsat) du réseau Assurance maladie – Risques professionnels et les ministères chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, mettent en œuvre, depuis plus de vingt ans, un accord cadre pour l'enseignement de la prévention des risques professionnels dès la formation initiale. Cette action se généralise également, depuis plusieurs années, avec les écoles d'ingénieurs.

En 2016, l'INRS a contribué, directement ou indirectement, au travers de son dispositif de formation aux actions suivantes :

- **350 000 étudiants** ont été sensibilisés à la santé et à la sécurité au travail ; **151 000 élèves et apprentis** ont été formés au sauvetage – secourisme du travail ;
- **185 593 formations** ont été dispensées par des organismes habilités par l'INRS, pour environ **1,1 million de salariés** formés ;
- plus de **un million de personnes ont été formées ou recyclées** au sauvetage – secourisme du travail dans les entreprises ;
- **177 sessions de formation directe** (présentielle) ont été organisées par l'Institut, auprès de **1 878 stagiaires**.

**L'offre de formation de l'INRS est accessible
sur le site de l'Institut :**

<http://www.inrs.fr/catalogue-formation>

À propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes).

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSFrance ;

Contact presse : antoine.bondeelle@inrs.fr / 01 40 44 14 40

www.inrs.fr

You Tube

